



F O N D A T I O N
Hôpitaux de Paris
Hôpitaux de France
Reconnue d'utilité publique

Communiqué de presse
Paris, 27 novembre 2015

La Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France fait un don exceptionnel de 200 000 euros destiné aux victimes des attentats du 13 novembre

La Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France, présidée par Madame Bernadette Chirac, a décidé de faire un don de **200 000 €** pour venir en aide aux victimes des attentats du 13 novembre par le biais de son Fonds d'Aide d'Urgence.

Ce Fonds d'Aide d'Urgence, créée en 1992, pour répondre de manière immédiate à des situations de détresse liées à l'hospitalisation d'un enfant, sera exceptionnellement élargi à l'ensemble des victimes, par le biais du réseau des assistantes sociales de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

Il s'agira notamment de répondre aux besoins des victimes liés à la prise en charge de frais de transport, d'hébergement des proches ou encore d'obsèques.

Une partie de ce don bénéficiera également aux services des urgences des Hôpitaux de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris qui ont eu à faire face à une situation dramatique sans précédent.

Madame Bernadette Chirac, Présidente de la Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France, souhaite par ce geste témoigner sa « solidarité aux victimes et à leurs familles et rendre un hommage appuyé au personnel hospitalier de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris qui a fait preuve d'un courage, d'un dévouement et d'un professionnalisme exemplaires ».

Qu'est-ce que le fonds d'aide d'urgence ?

Créé en 1992, ce fonds d'aide d'urgence permet aux familles en difficultés financières, de bénéficier d'une aide ponctuelle destinée uniquement à répondre à une situation de détresse en liaison avec l'hospitalisation d'un enfant. Une hospitalisation entraîne fréquemment des frais supplémentaires de transport ou d'hébergement provoquant un déséquilibre du budget de la famille, notamment lorsqu'elle est déjà en situation de précarité : la maladie s'ajoutant à la misère.

Cette somme peut notamment servir :

- à financer l'hébergement d'un père ou d'une mère en Maison des Parents
- à couvrir les frais de repas sur place
- à prendre en charge les frais de transports
- à payer une note de téléphone
- à acheter la layette et du lait pour le retour d'un nouveau-né chez ses parents
- à couvrir en partie les frais d'obsèques lors d'un décès brutal

Cette aide, à la demande de l'assistante sociale de l'hôpital, est attribuée dans les 48 heures par chèque ou par tickets service.

*Depuis 1992, la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France a répondu dans le cadre de ce fond d'aide d'urgence à **13 126** demandes pour un montant de **2 362 505 €**.*

*Pour l'année 2015, de janvier à fin octobre 2015, 1401 demandes ont été honorées pour un montant total de **128 159 €**.*



Créée en 1989, la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France est présidée par Madame Bernadette Chirac depuis 1994. Faire de l'hôpital, lieu de soins, un véritable lieu de vie pour les personnes fragiles à l'hôpital (enfants, adolescents, jeunes adultes, personnes âgées), telle est la vocation de la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France, qui à ce jour, a subventionné plus de 12 800 projets dans les établissements hospitaliers français pour un montant de plus de 125 millions d'euros.

Six champs d'action spécifiques

Le rapprochement des familles : Maisons des parents, chambres mère-enfant, Espaces Famille...

Le développement d'activités : Aménagement de salles de jeux, de salles de sport, équipement de centres scolaires hospitaliers, création d'ateliers cuisine, organisation de séjours et de sorties en minibus...

L'amélioration de l'accueil et du confort : Décoration des chambres et couloirs, aménagement d'espaces d'accueil, fourniture de fauteuils roulants...

Lutte contre la douleur : Pompes d'analgésie auto contrôlées, matelas anti-escarres, coussins de positionnement, chariots de douche pour les personnes âgées.

Prise en charge des adolescents en souffrance : structures adaptées et services spécialisés pour adolescents...

Transition adolescents-jeunes adultes : développement de nouvelles pratiques de prise en charge adaptées à leur âge et à leurs besoins

Reconnue d'utilité publique depuis 1994, la Fondation est membre du Comité de la Charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public.

Contact Presse :

Aude Nardone

Tél : 01.40.27.30.51 /06.64.13.77.74

Mail : aude.nardone@fondationhopitaux.fr